

**20 ANS DU TRAITÉ D'OTTAWA CONTRE LES MINES****NE PAS RELACHER LE COMBAT**

Lyon, vendredi 15 septembre 2017

**Il y a 20 ans, le Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel était adopté, marquant une victoire diplomatique sans précédent dans la lutte contre ces « armes des lâches ». Grâce à lui, le nombre de victimes a considérablement diminué, des millions de mines ont été détruites et l'utilisation de ces armes a été quasiment stoppée. A l'approche de la 23<sup>e</sup> édition des Pyramides de chaussures, devenues le symbole du pouvoir citoyen contre la barbarie, cette victoire rappelle l'importance de la mobilisation de tous, alors que des civils périssent toujours injustement sous les bombes à Raqqa, Mossoul, Sanaa...**

« **Presque toutes les heures, une nouvelle victime de mines est recensée dans le monde, Nous devons rester vigilants contre cette arme et continuer à mobiliser les Etats pour débarrasser la Terre de ce fléau. //**

Anne Hery, Directrice du plaidoyer de Handicap International

**Chacun peut agir à son niveau**

C'était une première mondiale. Le 18 septembre 1997, pour la première fois, un traité interdisant une arme conventionnelle était adopté sous l'impulsion d'une mobilisation citoyenne sans précédent. Ouvert à signature les 3 et 4 décembre 1997 à Ottawa, le traité a interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel et obligé les États à s'engager pour l'assistance aux victimes.

20 après ce tournant historique, il a connu un succès indéniable : il compte aujourd'hui 162 Etats Parties, soit plus de 80 % des nations du monde ; 28 Etats et un territoire ont finalisé leurs programmes de déminage ; au moins 2 200 km<sup>2</sup> de terres minées ont été dépolluées, soit presque 2 fois la superficie de Londres ; et 51 millions de mines stockées par les Etats ont été détruites. L'utilisation des mines antipersonnel est désormais largement stigmatisée à travers le monde.

Le nombre annuel de victimes recensées a d'abord été divisé par 10 grâce à l'entrée en vigueur du Traité en 1999, passant de plus d'environ 30 000 victimes au début des années 1990 à 3 353 en 2013.

**Sensibiliser et mobiliser grâce à un kit « clé en main »**

Depuis 2014, le nombre de victimes repart néanmoins à la hausse après 15 ans de baisse presque continue. Le rapport 2016 de l'*Observatoire des mines*, qui dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa, montre ainsi que le nombre de nouvelles victimes de mines antipersonnel et restes explosifs de guerre a quasiment doublé entre 2014 et 2015 : au moins 6 461 personnes ont été tuées ou blessées par ces armes en 2015, contre 3 695 en 2014, soit une augmentation de 75 %. Ce chiffre représente le bilan le plus élevé enregistré par l'Observatoire depuis 2006.

Cette augmentation s'explique par des bilans particulièrement lourds dans les zones de conflit en Afghanistan, en Libye, en Syrie en Ukraine et au Yémen. En 2015, ces pays enregistraient la majorité des nouvelles victimes des mines antipersonnel - industrielles ou de fabrication artisanale - et restes explosifs de guerre.

Par ailleurs, jamais l'Observatoire n'a comptabilisé autant de victimes de mines artisanales (engins explosifs fabriqués par les belligérants faisant office de mines) depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000 : elles sont 1 331 soit 21 % des victimes recensées en 2015, un chiffre très certainement en dessous de la réalité.

A l'occasion de la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire du Traité d'Ottawa, Handicap international appelle la communauté internationale à aller jusqu'au bout de l'ambition du Traité et de ses obligations : déminer les zones polluées pour éradiquer la menace que font encore peser les

**Contact presse****> Nathalie Blin**

T. + 33 (0) 6 98 65 63 94  
M. nblin@handicap-international.fr

**> Corentin Hurte**

T. +33 (0) 4 72 76 56 51  
M. churte@handicap-international.fr

mines antipersonnel sur les populations ; détruire les stocks, intensifier l'assistance aux survivants et à toutes les familles victimes ; interpeler les derniers États non Parties au Traité et accroître les financements dédiés à la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre.

Le 23 septembre prochain (22 septembre à Paris), dans 29 villes en France, les Pyramides de chaussures s'érigeront pour rappeler les États à leur responsabilité. Si les mines représentent toujours une menace pour les civils, Handicap International a aujourd'hui étendu son combat à l'utilisation des armes explosives en zones peuplées qui tuent et blessent 92% de civils lorsque les bombardements ont lieu dans des zones urbaines.

**A propos de Handicap International**

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 30 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) oeuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi

**Contact presse****> Nathalie Blin**

T. + 33 (0) 6 98 65 63 94  
M. nblin@handicap-international.fr

**> Corentin Hurte**

T. +33 (0) 4 72 76 56 51  
M. churte@handicap-international.fr